

## **Avis N° 1 : mise en place d'un groupe de travail sur bâti scolaire en lien avec le changement climatique**

Les représentants des personnels à la F3SCT de l'Allier demandent à ce que soient poursuivis les travaux de réflexion sur le bâti scolaire associant les collectivités et contenant un volet sur les questions thermiques.

Des mesures d'ampleur du bâti sont nécessaires pour maintenir, en toute saison, à une température adaptée les locaux fermés affectés au travail.

Ce groupe veillera à l'établissement des DUERP dans le département ainsi que leur mise à jour qui devront intégrer les risques résultant de l'exposition des agent·es à des épisodes de chaleur intense, en intérieur ou en extérieur.

L'instance devra être tenue informée au moins deux fois par an de ces évaluations et s'assurera que le plan d'action est mis en œuvre.

Les représentants des personnels seront associés à la construction d'un protocole forte chaleur qui guidera les agentes des conduites à tenir ainsi que la chaîne de responsabilité quand la situation se présente.

## **AVIS N°2 : Prévenir et alerter sur le risque RADON**

Les représentants des personnels de la F3SCT de l'Allier demandent que dans le cadre du groupe de travail bâti scolaire soit mis en œuvre un travail spécifique sur les questions de RADON.

Ce groupe de travail devra pouvoir accéder à toutes les données des collectivités et de leur plan d'action pour éliminer le risque radon dans les écoles et collèges.

Les représentants du personnel demanderont les diagnostics et actions correctives qui ont été réalisées en fonction du niveau de danger identifié.

Actions correctives et de suivi

Ventilation, amélioration ou le rétablissement de l'aération naturelle, le bouchage de trous ou fissures apparentes...

Les mesures de contrôle par les organismes agréés

Suivi renforcé par la médecine de prévention

L'affichage réglementaire

Les représentants du personnel seront associés à la production d'une fiche d'information des personnels. Ils et elles veilleront à ce que soit organisé des moyens de protection qui réduisent l'exposition (aménagement de postes, identification des personnels vulnérables qui peuvent être retirés du poste de travail, changement de salle...)

## **AVIS N°3 : restitution des visites et enquêtes AT**

Les représentants des personnels de la F3SCT de l'Allier demandent que chaque visite ou enquête fasse l'objet d'une restitution auprès des personnels entendus lors de ces dernières.

## **AVIS N°4 : Suivi de l'impact sur les conditions de travail des personnels en lien avec mise en place des PAS**

Les représentants des personnels de la F3SCT de l'Allier demandent à ce qu'ils et elles soient régulièrement informés de l'évolution des PAS avec des indicateurs :

- AESH : nombre d'élèves suivis, lieux d'activité
- Nombre de d'AESH en activité
- Nombre de démissions, ruptures conventionnelles, licenciements (motifs)
- Nombre d'élèves suivis par le PAS
- Fiches SST relatives à la gestion des élèves hautement perturbateurs
- Nombre et types d'interventions suite aux orientations du PAS
- ...

Et des retours qualitatifs : témoignages de collègues du PAS, des AESH, des collègues en classe.

## **AVIS N°5 : plan de prévention lié à la gestion des élèves à besoin particulier**

### **AVIS**

Les représentants des personnels de l'Allier demandent que soient organisées des réunions invitant toute l'équipe éducative sur chaque bassin afin qu'ils puissent témoigner de leurs conditions de travail. La F3SCTD y participera et sera associé à un plan de prévention départemental sur cette thématique.